1ère ÉDITION

CONCOURS

SANTE HUMAINE ET ENVIRONNEMENTALE

TOUT PUBLIC

PLAQUETTE DE PRÉSENTATION

MUTUALITÉ FRANÇAISE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La Mutualité Française

Provence-Alpes-Côte D'azur

La Mutualité Française Sud agit pour défendre l'accès à la santé pour tous. Concrètement, cela signifie qu'elle noue des partenariats avec d'autres acteurs de la santé, institutionnels ou de la société civile. En lien étroit avec les Mutuelles qu'elle fédère, la Mutualité met aussi en place des actions de prévention santé et mobilise ses représentants pour siéger dans les instances de démocratie sanitaire.

1 787
actions
sur les
territoires

34 047
personnes
touchées
par nos actions

43
rendez-vous
parlementaires
& élus locaux

114
mutuelles

3 M
de personnes
protégées

128
mandats
de
représentation



Taux de mutualisation régionale : 57 %

Concours santé humaine et environnementale

Les enjeux du projet pour la Mutualité Française Sud

Les enjeux concernant la santé environnementale sont multiples. Les propositions des candidats peuvent s'inspirer des principaux enjeux retenus par la Mutualité Française Sud.

« Une seule santé » (One Health)

La santé humaine, animale et l'état des écosystèmes forment un tout indissociable. Le concept « One Health » est central, le dérèglement climatique favorisant l'émergence de nouvelles maladies (ex. : zoonose). Cette interdépendance est vitale : préserver la nature revient à protéger l'homme. Chaque perturbation écologique finit par résonner dans nos corps.

La prévention

La prévention limite les impacts sanitaires et le dérèglement climatique en réduisant le recours aux soins émetteurs de CO2. Ce levier encourage des comportements sains bénéfiques pour la planète. La prévention représente ainsi un investissement solidaire et vital, offrant une protection durable face aux risques environnementaux futurs.

Empreinte environnementale du secteur de la santé

Avec 8 % des émissions nationales, le secteur de la santé contribue paradoxalement au dérèglement climatique. L'enjeu est de soigner sans polluer en privilégiant la sobriété numérique et un usage raisonné des médicaments. Cette transition écologique des structures médicales est un acte de soin essentiel pour l'avenir.

D'autres enjeux liés à la santé humaine et environnementale peuvent également être étudiés : solidarité et éthique, justice sociale et inégalités environnementales, résilience économique et modèle social, santé au travail, etc.

L'organisation du projet

Concrètement, l'organisation du projet se déroule en plusieurs phases :

1. Un appel à candidature pour proposer des œuvres,
2. Une sélection des œuvres qui seront visibles lors d'une exposition,
3. La tenue d'une exposition,
4. Une remise de prix par la Mutualité Française Sud et les partenaires.

Nature des créations artistiques

Les candidats peuvent proposer des créations plastiques de type peinture, photographie, sculpture.
Les créations de petit format seront privilégiées pour des raisons techniques et logistiques.

- Format maximum pour les œuvres picturales et photographiques :
- Format portrait sans cadre : 65x54 cm
- Format paysage sans cadre : 81x60 cm
- Format maximum pour les sculptures : 80 cm de hauteur (ou au diamètre le plus large), socle compris.

Prix

Des prix seront remis à l'issue de l'exposition :

➔ Prix du ou des partenaires,

➔ Prix du public.

Les récompenses pourront être attribuées en nature (lot...) ou sous forme monétaire selon le choix des partenaires.

Critères d'éligibilité

Le concours est ouvert à tout type de candidat, individuel ou collectif, non professionnel de l'art. Les créations peuvent provenir, par exemple, de projets scolaires ou universitaires, d'artistes, d'associations, de candidats libres, d'adhérents mutualistes, d'écoles d'art, etc.
Les dossiers examinés pour participer à l'exposition et au concours doivent répondre aux critères suivants :

- Les candidats individuels ou les structures candidates doivent résider ou être situées en région Sud.
- Les candidats doivent être majeurs ou représentés par une personne majeure.
- Les créations artistiques doivent être inédites.
- Les candidats devront avoir complété et déposé dans les délais le dossier de candidature (voir le règlement du concours).

Composition du jury de sélection des créations artistiques

Le jury de sélection aura pour rôle de sélectionner les créations qui seront exposées. Les membres du jury sont choisis par la Mutualité Française Sud et réuniront au maximum 5 membres de la Mutualité Française Sud et 2 spécialistes de structures de référence (musées ou écoles) à proximité.
La sélection des créations tiendra compte des capacités techniques, des valeurs véhiculées et de l'homogénéité des créations sélectionnées pour l'exposition.

Nature des créations artistiques

Septembre : Appel à candidature pour proposer des créations artistiques
Janvier / Février : Dépôt des créations artistiques auprès de la Mutualité Française Sud.
Février : Examen et sélection des créations par le jury pour composer l'exposition.
Mars : Exposition itinérante suivie de la remise des prix.